

Présentation du COLLOQUE JURIS'CUP

Jeudi 16 septembre 2010

LES FINANCEMENTS DE LA PLAISANCE

1- INTRODUCTION

Le monde de la plaisance est un monde extrêmement actif, dynamique avec des ramifications dans énormément de secteurs, qu'ils soient le tourisme, l'industrie, le service, l'entretien, la gestion des ports, les services publics, les chantiers.

C'est un monde international, où une partie importante des acteurs peut migrer facilement d'un pays à un autre, en fonction de la législation, des avantages, de la qualité des services et des investissements.

C'est une activité à tous niveaux à très fort potentiel, parce que c'est une activité coûteuse, mais elle nécessite à la base des investissements et le retour sera d'autant plus important que l'investissement est de bonne qualité et suffisant.

Ce que nous allons étudier dans ce colloque est en fait l'investissement qui est un levier économique, c'est-à-dire les capacités de retour économiques de chacun des investissements, et quels sont les problèmes juridiques, fiscaux ou autres, qui peuvent favoriser l'investissement, ou au contraire mettre des freins à l'investissement pour essayer de réfléchir à l'adaptation possible de nos législations, afin de permettre d'une part le développement économique, afin de permettre le développement durable et afin de permettre également qu'en ces temps de crise, nos économies se portent le mieux possible.

2- L'OPTIMISATION DE L'INVESTISSEMENT

A - L'investissement : levier économique

* Collectivités locales : **par Christian OLIVERES**, *Directeur des Services du Conseil Général Nice / ancien Directeur Interrégional Méditerranée de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts PACA.*

Sur le point de vue des collectivités locales, quels sont les investissements qu'elles peuvent faire.

Quels sont les retours sur l'investissement qu'elles attendent.

Comment les collectivités locales gèrent leurs investissements et comment déterminent-elles l'opportunité des investissements qu'elles font directement, qu'elles font faire ou qu'elles aident et qu'elles favorisent.

Quels types de retours elles en attendent.

* Le tourisme et l'impact sur les entreprises locales: **par Franck RECOING**, *Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence et Président du club Provence Nautisme.*

L'exemple de Marseille, le développement de la plaisance :

Marseille est le premier pôle de plaisance d'Europe.

Qu'a pu apporter la plaisance dans le développement du tourisme, dans le développement de l'image de Marseille, même si de quantifier ce retour est difficile, quels sont les ressentis de la part d'un Office de tourisme de Marseille sur l'apport de la plaisance dans la dynamique d'une ville.

L'étude va être centrée sur les besoins économiques des entreprises tournant autour de la plaisance, que ce soit des chantiers, des entreprises qui vendent des bateaux, les loueurs de bateaux.

Quels sont leurs besoins d'investissement, quels sont leurs besoins de stabilité.

Quel est l'impact sur l'économie locale d'investissement ou de gros investissements dans le cadre de la plaisance.

* Pour les professionnels : **par la Fédération des Industries Nautiques**

Même point de vue, notamment sur les gros chantiers nationaux qui ne sont pas sur Marseille.

B- Montages juridiques et modes de financements : **par Laurent ROUSTOUIL**, Avocat au Barreau de Marseille.

* Fiscalité.

C- La gestion de l'espace :

* Le développement des ports : **par Serge PALLARES**, *Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance.*

Comment essayer d'être le plus efficace possible ?

Comment développer les investissements de manière à ne pas abîmer le littoral ?

Quels sont les investissements qui sont nécessaires ?

Quelle est la quantification des investissements nécessaires et quelles sont les comparaisons avec les pays limitrophes ?

* Fourrière et enlèvement des bateaux : **Par Yvon Martinet**, *avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles, sous la direction de Gildas ANDRE, Avocat au barreau de Marseille.*

L'efficacité de la gestion des ports existants, notamment comment enlever les bateaux ventouses qui sont abandonnés ou qui sont dangereux ou encore qui ne sont pas en règle avec les autorités portuaires ou qui prennent des places qui ne leurs sont pas attribuées.

* La déconstruction des bateaux

3 - LA SECURISATION DE L'INVESTISSEMENT

A - Les risques

1/économiques : **par Emmanuel DOUHAIRE**, *Avocat au Barreau de Marseille*

Quels sont les risques en cas de mauvais investissement, notamment les risques économiques, faillites, saisies, pour les personnes privées ou les associations et les dangers de mauvais investissements.

2/ les problèmes révélés par les juridictions financières : **par Bertrand DIRINGER**, *Président de la section à la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Le contrôle des juridictions financières sur l'affectation et la gestion des investissements décidés

3/ Les risques liés à des accidents et à des catastrophes naturelles : **par Pierre CHEVALLET**, *assureur MMA* et **Franck TURGNE**, *assureur AXA.*

- Risques liés à des accidents :

Qu'est-ce que les assurances vont pouvoir couvrir pour les investisseurs ou pour les prêteurs, puisque le facteur de risque met toujours un frein à l'investissement, aussi bien le prêteur que l'investisseur ne va pas se lancer s'il y a des risques, et en tout cas il vient à les réduire.

- Une grande leçon pour l'année 2010 : la tempête XINTHIA :

Les investissements des particuliers, les investissements des entreprises et les investissements des collectivités se sont trouvés anéantis ensemble, par la suite d'une tempête énorme.

Réflexion sur la catastrophe naturelle et les incidences juridiques sur les contrats d'assurances.

Réflexion sur la force majeure.

Réflexion sur le risque que peuvent courir les investisseurs et les prêteurs et sur les problèmes posés par la déclaration de catastrophe naturelle et le délai qui peut exister à une juste réparation du préjudice, ainsi que sur les modalités et les précautions à prendre, dans cette hypothèse, afin d'indemniser rapidement.

B- La transparence et les règles de renouvellement au profit du titulaire :

La difficulté existante est relative à la stabilité.

Les investisseurs ne peuvent investir et les prêteurs prêter, que si la situation de l'emprunteur est stable.

Tout facteur d'instabilité est un frein à l'investissement.

Quelles sont les difficultés sur les droits, le transfert de propriété et le tarif portuaire : **par Serge PALLARES**, *Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance.*

Quel est l'exemple des autres pays européens.

C- La sécurisation

* Le régime dérogatoire du droit administratif et l'insécurité juridique sont-ils les factures d'instabilités pour les investisseurs dans les ports de plaisance. **Par le professeur Robert REZENTHEL**, *Chargé de cours à l'université de Lille II*

* L'actualité des juridictions administratives sur la sécurité juridique : **par Pierre Yves GONNEAU**, *conseiller au Tribunal Administratif de Marseille.*

4 -L'ACTUALITE JURIDIQUE DE LA PLAISANCE

Par Denis CLERIN, *Adjoint au Chef de la mission de la navigation de la plaisance à la direction des affaires maritimes et du « MEEDDAT »* **et Stephane MIRIBEL**, *rédacteur en chef de la revue Droit Maritime Français.*

Synthèse des principales jurisprudences 2009- 2010 concernant le monde de la plaisance (domaine public maritime, port de plaisance, navire de plaisance, navigation de plaisance, ...)